



HAL
open science

Dépendance chromatique et domination raciale

Stéphanie Cassilde

► **To cite this version:**

Stéphanie Cassilde. Dépendance chromatique et domination raciale: Une articulation entre relation sociale de couleur et rapport social au Brésil. Faire lien : recueil en hommage à Juan Matas, Néothèque, pp.329-360, 2012. halshs-01573813

HAL Id: halshs-01573813

<https://shs.hal.science/halshs-01573813>

Submitted on 10 Aug 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dépendance chromatique et domination raciale

Une articulation entre relation sociale de couleur et rapport social au Brésil

Stéphanie Cassilde

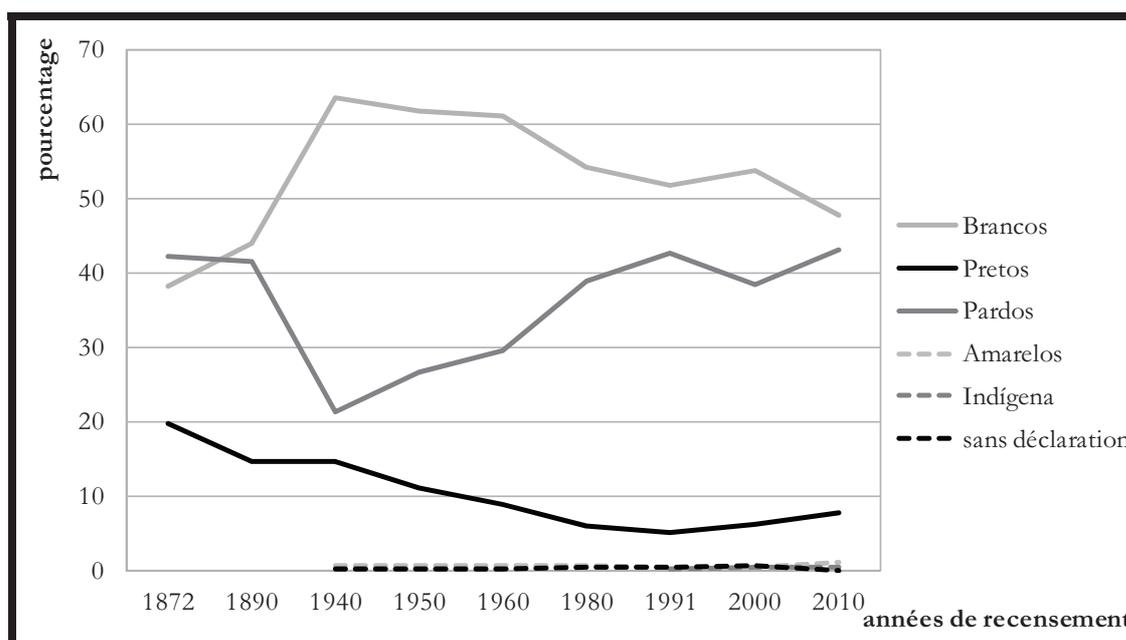
« Il y a quelque chose de surprenant et de paradoxal dans cette affaire, outre le tragique. Personne, ou presque, ne se veut raciste et pourtant le discours du racisme demeure tenace et actuel. Quand on l'interroge, le raciste se nie et s'évanouit : lui raciste, absolument pas ! Vous l'insultez en insistant. Pourtant, si le raciste n'existe pas, les attitudes, les conduites racistes existent ; tout le monde peut en citer... chez quelqu'un d'autre. Le discours raciste devrait paraître ennuyeux, périmé : mille et mille fois sa réfutation a été faite et refaite, par des spécialistes de tous genres ; la cause aurait dû être définitivement entendue ; et même le raciste persuadé : or il ne cesse de continuer à se répéter, comme si nul argument n'avait prise sur lui. De quoi parle-t-on au juste, et de qui ? Il faudra bien rendre compte aussi de ces contradictions et de cette surdité »

Albert Memmi (1994, incipit, p. 20).

La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme observe une recrudescence des actes de racisme et de xénophobie en Europe (CNCDH, 2010 et 2011). Par ailleurs, la couleur de peau est désignée comme un élément mondial clef pour le XXI^e siècle (Hall, 2013). Les constats et questionnements d'Albert Memmi (1994, *ibidem*) restent donc vivaces. Afin de proposer un éclairage des enjeux entourant la couleur de la peau (stéréotypes, préjugés,

discriminations, conflits), nous nous focalisons sur l'évolution de la situation au Brésil ; des statistiques ethniques y sont collectées depuis le recensement de 1872 au moyen de la question suivante : « quelle est votre race ? » (en 1872 et 1890), « quelle est votre couleur ? » (en 1940, 1950, 1960 et 1980), « quelle est votre couleur ou race ? » (depuis 1991) (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Répartition de la population brésilienne en termes de couleurs de peau (1872-2010)



Source : IBGE, recensements de 1872 à 2010.

Lexique : *Bancos* (blanc), *Pretos* (noirs), *Pardos* (bruns), *Amarelos* (jaunes), *Indígena* (indigène).

Nota Bene : les chiffres concernant les catégories *Amarelos* et « sans déclaration » sont collectés depuis 1940. Ces catégories représentent respectivement entre 0,43% et 1,09% de la population (*Amarelos*) et entre 0,003% et 0,67% de la population (sans déclaration). Les chiffres concernant la catégorie *Indígena* sont collectés depuis 1991 : cela correspond à entre 0,20% et 0,43% de la population.

Éclairer les enjeux relatifs aux couleurs de peau : le cas du Brésil

Le Brésil fut l'objet d'analyses après la Seconde Guerre mondiale afin d'identifier les facteurs de succès de cette société intensément métissée et exempte de conflit racial ouvert. Une mission de recherche, mise en place par l'UNESCO dans les années 1950

(Bastide et Fernandes, 1959) souligna que, contrairement aux attentes, la société brésilienne n'était pas exempte de préjugés en termes de couleurs de peau. Depuis lors, de nombreuses recherches corroborent ce résultat, qu'il s'agisse de préjugés ou d'actes concrets de discrimination et de racisme (Ianni, 1966 ; Hasenbalg, 1979 ; Andrews, 1991 ; Skidmore, 1992 ; Turra et Venturini, 1995 ; Guimarães, 1998, 2000 et 2004). Pour autant, le Brésil n'est ni habituellement perçu ni décrit comme étant confronté à un conflit racial, notamment parce qu'il n'a pas mis en place de législations racistes comme aux États-Unis ou en Afrique du Sud. Identifier les raisons de l'absence d'un tel conflit constitue donc une problématique centrale : « si le racisme est la raison principale des déséquilibres sociaux entre Blancs et Noirs, pourquoi n'engendre-t-il pas des conflits raciaux violents ? » (Adesky, 2001, p. 31). Par ailleurs, que peut-nous apprendre le cas du Brésil aujourd'hui, tandis que l'absence de conflit racial ouvert semble se maintenir, tout comme les préjugés ?

Le postulat de départ de ce questionnement est double : « il n'y a pas de conflit racial » et « il y a matière à conflit racial ». Les événements conflictuels passés ne sont donc pas considérés, comme s'ils ne comptaient pas, alors qu'ils ont pu donner lieu à des confrontations armées pendant la période esclavagiste (Carneiro, 1946). Plus récemment, la polémique concernant la mise en place de quotas selon la couleur de la peau dans l'attribution des places au concours pour les universités publiques¹⁵¹ a donné lieu à des échanges virulents dans les médias et à travers la publication de nombreux ouvrages. Cette polémique n'est pas non plus considérée comme relevant d'un conflit racial.

Dans ce texte, nous prenons en compte les conflits raciaux présents et passés ; nous envisageons donc la polémique entourant les quotas comme un conflit entre deux conceptions antagonistes. Ce faisant, nous élargissons, et donc reformulons, le postulat de départ du questionnement sur l'absence de conflit racial. Aux assertions « il n'y a pas de conflit racial » et « il y a matière à conflit racial », nous ajoutons « il y a conflit racial » et « il n'y a pas matière à conflit racial ». Autrement dit, nous avançons que l'absence et la présence d'un tel conflit au Brésil sont conjointes : les deux sont vraies en même temps. Nous proposons un cadre théorique permettant la lecture d'un tel phénomène.

151. *cf.* Lois n° 3.708/2001 et 4.151/2003 pour l'État de Rio de Janeiro.

Présence et absence de conflit racial : vers un nouveau cadre théorique

Il y a traditionnellement deux conceptions théoriques du conflit racial au Brésil (*cf.* Schéma 1), l'une arguant qu'il existe et l'autre qu'il n'existe pas. Dans la première (*cf.* Schéma 1 – partie a), la présence d'un conflit racial oppose deux groupes sociaux constitués sur la base de la « race »¹⁵². Nous la représentons sous la forme d'un trait vertical, rendant compte d'un rapport de domination (Memmi, 1979) en réaction auquel le conflit peut éclater. Dans la seconde conception théorique usuelle (*cf.* schéma 1 – partie b), l'absence de conflit résulte d'une démocratie ethnique (Freyre, 1933) – diffusée sous son interprétation en tant que démocratie raciale – dans laquelle les nombreux ensembles constitués sur la base de la couleur coexistent de manière pacifique. En nous basant sur la « fable des trois races », souvent citée comme une explication de la formation de la société brésilienne¹⁵³, elle peut être représentée sous la forme d'un triangle, qui rend compte du métissage (Whitten, 2007, p. 360) et de la difficulté à saisir un rapport binaire directement conflictuel.

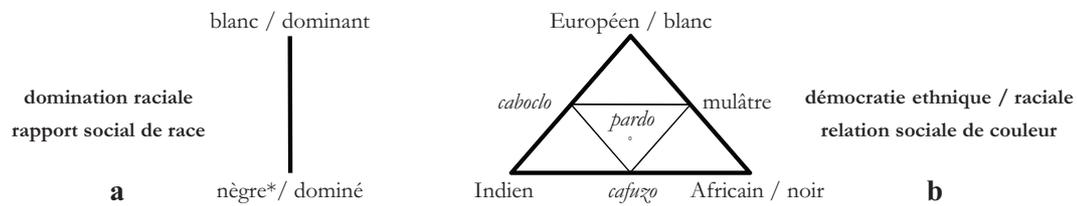
Nous proposons un cadre théorique alternatif, dans lequel l'absence et la présence de conflit racial sont concomitantes (*cf.* schéma 2). Nous les représentons sous la forme d'un triangle et d'un trait, rendant compte respectivement d'une relation de dépendance et d'un rapport social de domination raciale (Memmi, *op. cit.*). La relation de dépendance permet un positionnement chromatique relatif, c'est-à-dire que les individus se représentent et se situent les uns par rapport aux autres à travers leurs déclarations de couleurs de peau (être plus clair ou plus foncé les uns par rapport aux autres). C'est pourquoi nous parlons de « dépendance chromatique ». Ce cadre théorique permet de rendre compte de la capacité des individus à se situer à la fois, et de manière simultanée, sous l'angle de la domination raciale et sous l'angle de la dépendance chromatique, et ce même s'ils peuvent ensuite privilégier l'une ou

152. Tout au long de notre propos, le terme de « race » renvoie à une construction sociale ; nous l'utiliserons en ce sens et sans guillemets. Toute définition essentialiste est exclue.

153. Elle émerge dès 1844 lors d'un concours de l'Institut Historique et Géographique Brésilien dont le sujet est « comment écrire l'histoire du Brésil » (Schwarcz, 1997, p. 252). Voir Roberto Da Matta (1987) pour une présentation et une analyse de cette fable.

l'autre, c'est-à-dire choisir entre absence et présence de conflit racial.

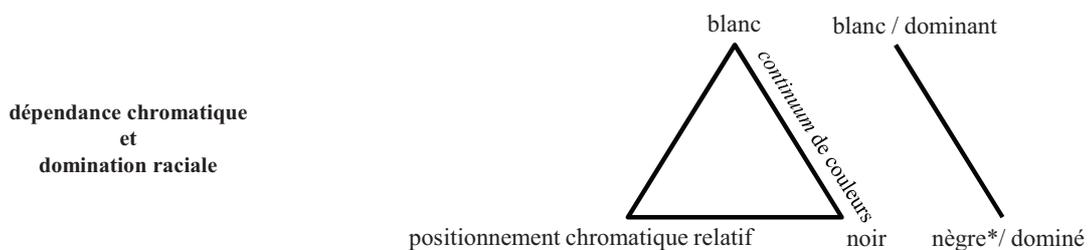
Schéma 1 : Présence ou absence de conflit racial au Brésil – cadres théoriques usuels



* : le mot nègre doit être entendu sous l'angle de la négritude.

Lexique : le *caboclo* a des parents européen et indien, le *cafuzo* a des parents africain et indien, le mulâtre a des parents blanc et noir et le *pardo* a des parents *caboclo*, *cafuzo* ou mulâtre.

Schéma 2 : Présence et absence de conflit racial au Brésil – cadre théorique proposé par l'auteur



* : le mot nègre doit être entendu sous l'angle de la négritude.

Lexique : le *caboclo* a des parents européen et indien, le *cafuzo* a des parents africain et indien, le mulâtre a des parents blanc et noir et le *pardo* a des parents *caboclo*, *cafuzo* ou mulâtre.

Terminologie

Avant de poursuivre, précisons ce qui peut distinguer les concepts de couleur [*cor*] et de race [*raça*] au Brésil, ces termes étant employés conjointement depuis 1991 pour la collecte statistique, que la catégorisation soit réalisée par l'auto déclarant – l'individu choisit lui-même la catégorie de couleur / race dans laquelle il souhaite être rangé – ou par l'alter déclarant – une tierce personne choisit la catégorie dans laquelle classer l'individu à décrire.

La couleur de peau d'une même personne peut être décrite sous l'angle de la couleur [*cor*] et/ou de la race. Notons que, dans la suite de notre propos, et en cas d'ambiguïté, la mention « [*cor*] » vise à souligner qu'il s'agit bien du concept de couleur (la manière de décrire) et non de la couleur *de la peau*. La couleur [*cor*] rend compte d'une fluidité de la catégorisation ainsi que d'une préférence pour des stratégies individuelles (Cassilde, 2010a). Inversement, la race renvoie à un mode de catégorisation fixe et exclusif

permettant la mise en œuvre de stratégies collectives (Cassilde, *ibidem*). L'arbitrage entre ces deux stratégies, ainsi que le passage de l'une à l'autre, rendent compte des moyens mis en œuvre par les individus pour atteindre leurs objectifs étant donné le contexte et la situation socio-économiques dans lesquels ils se trouvent. Il s'agit bien de « stratégies » et non de « tactiques » (Certeau, 1993). Ce choix rhétorique (*cor versus raça*) est le moyen d'atteindre un positionnement économique, social et symbolique donné au sein de la société brésilienne, dont l'individu mettant en œuvre la stratégie bénéficiera à titre individuel (stratégie en termes de couleur [*cor*]) ou collectif (stratégie en termes de race). En nous basant sur les définitions de Danièle Kergoat (2009), nous franchissons un pas additionnel dans la définition de ces stratégies en appariant, d'une part, couleur [*cor*] et relation sociale et, d'autre part, race et rapport social. Ce faisant, il s'agit de préciser les dynamiques conflictuelles intervenant lors de la mise en œuvre de ces deux types de stratégies. En effet, une relation sociale permet, certes, des changements, mais ils ne sont pas capitalisables pour le groupe auquel pourrait appartenir cet individu ; il n'y a alors pas de conflit racial ouvert à l'échelle de la société. Les changements intervenant dans le cadre d'un rapport social, qui « est une relation antagoniste entre deux groupes sociaux, établie autour d'un enjeu » (Kergoat, 2009, p. 112), concernent quant à eux l'ensemble du groupe, dont chaque membre peut alors bénéficier. Nous associons donc ainsi les stratégies individuelles en termes de couleur [*cor*] à l'absence de conflit racial ouvert, tandis que les stratégies collectives en termes de race renvoient à l'existence d'un tel conflit, porté par un rapport social de race.

Bien que couleur [*cor*] et race relèvent de champs rhétoriques distincts, ils peuvent mobiliser un vocabulaire similaire, qui fait lien entre les deux. Pour le mot « noir », deux termes existent en portugais : *preto* et *negro*. L'aphorisme « *preto* c'est la couleur, *negro* c'est la race » ainsi que la dimension de revendication du stigmate attachée au mot *negro*, permettant de passer d'une identité négative à une identité positive (Adesky, *op. cit.*, p. 97), autorise une traduction respective de *preto* et *negro* par « noir » et « nègre » ; ce faisant, nous reprenons l'usage du mot nègre tel qu'il a pu être employé par Edouard Glissant et Patrick Chamoiseau (2008)¹⁵⁴. Ce choix linguistique est maintenu tout au long de notre

154 Notons que cette signification vaut à partir des années 1980. En effet, au

propos. Notons également que, dans la mesure où le mot nègre rend compte d'une revendication identitaire, le mot noir (*preto*) devient injurieux et frappé d'interdit (Maggie, 1994, p. 157). Au quotidien, cela implique une substitution de vocabulaire où « blanc / métis / noir » devient « blanc / métis / nègre » (Adesky, *op. cit.*, p. 102-104). Pour le Mouvement Nègre Unifié « blanc / métis / noir » est remplacé par « blanc / nègre », où la catégorie nègre rassemble toute les personnes ayant un ancêtre nègre. Ce changement est utilisé dans les approches statistiques, où une expérience similaire en termes de préjugés et de discriminations de la part des personnes métisses (*pardas*) et noires (*pretas*) justifie leur agrégation dans une catégorie nègre (Osório, 2003, p. 23 ; Petruccelli, 2006, p. 6 ; Paixão et Carvano, 2007, p. 14-15 et 45). Cette catégorie est donc doublement polysémique puisqu'elle peut être mobilisée d'une part selon la stratégie retenue (couleur [*cor*] ou race) et, d'autre part, sous un angle identitaire ou d'action publique. Il en est de même pour le mot « blanc », même si un seul terme existe en portugais.

La catégorisation des individus peut donc mobiliser les mêmes mots selon des champs rhétoriques différents. Le choix réalisé par l'individu entre une stratégie individuelle ou collective peut être inobservable de l'extérieur. Particulièrement, en portugais, les mots « blanc » et « nègre » peuvent désigner autant une couleur [*cor*] qu'une race. Seul le contexte ou des précisions de la part du locuteur permettent de savoir s'il mobilise un registre en termes de couleur [*cor*] ou de race. Par ailleurs, la polysémie laisse la place au basculement d'une stratégie à l'autre pour un même acteur. Cela rappelle que couleur [*cor*] et race sont toutes deux des constructions¹⁵⁵ et que la distinction conceptuelle entre couleur et race laisse une place à des points de passage, à des liens, entre l'un et l'autre champ rhétorique.

début du XX^e siècle, *negro* était employé pour désigner un descendant d'esclave et c'est le terme *preto* qui était alors valorisé, car il était descriptif vis-à-vis de la couleur de la peau et ne renvoyait pas à une distinction en termes de statuts au sein de la société brésilienne.

155. Cette affirmation dépasse le cadre du Brésil. Notamment, les évolutions récentes de la collecte de statistiques ethniques aux États-Unis ainsi que les analyses qui en découlent vont dans ce sens : par exemple, T. Golash-Boza et W. Darity, Jr (2008) analysent les choix d'identification des personnes latino-américaines au sein de la société des États-Unis.

Analyser la concomitance de la dépendance chromatique et de la domination raciale

Afin de rendre compte de la simultanéité de l'absence et de la présence de conflit racial au Brésil, nous présentons tout d'abord le contexte à travers la manière dont l'identité nationale brésilienne s'est construite. Il s'agit d'expliquer comment se polarise la signification des couleurs de peau dans le Brésil contemporain. Puis nous introduisons séparément les deux éléments clefs du modèle que nous construisons : la dépendance chromatique, inspirée du concept de dépendance d'Albert Memmi (1979), et la domination raciale. Enfin, nous présentons notre cadre théorique. L'analyse des débats entourant la mise en place de quotas pour l'entrée à l'université publique nous permet de souligner l'apport de notre cadre théorique en présentant une application concrète.

Contexte : couleurs de peau et construction de l'identité nationale brésilienne

La question d'une identité nationale émerge en 1822 à l'indépendance du Brésil. Déstabilisées par le constat de l'existence d'une société métisse, les autorités brésiliennes ont alors centré la question de la « brasilianité » (Martinière, 1986) sur la couleur de peau. Quatre phases peuvent être identifiées dans la construction de l'identité nationale brésilienne : phase 1, un métissage ignoré ; phase 2, un métissage dévalorisé ; phase 3, un métissage valorisé ; et phase 4, une émergence de la négritude.

Nous proposons une lecture¹⁵⁶ de cette construction en appliquant le modèle de « triangulation du désir » (Girard, 1961) au cas brésilien. En situant la construction de l'identité nationale brésilienne dans un tel cadre, nous souhaitons souligner son ressort problématique. Elle relève en effet à la fois d'une logique transactionnelle et d'un rapport de domination initial. Cela permet d'expliquer dans quelle mesure les préjugés en termes de couleurs de peau servent de toile de fond à la dépendance chromatique et à la domination raciale, présentées *infra*.

156. Voir D. M. Leite (1969, p. 155-336) et Andreas Hofbauer (2006, p. 237-261) pour d'autres présentations de la construction de l'identité nationale brésilienne.

Avant de présenter cette lecture, rappelons que, dans la triangulation du désir, le triangle du désir est polarisé par un sujet, un objet et un médiateur : le sujet désire un objet conçu comme étant désigné par un médiateur admiré et/ou envié, qu'il cherche donc à imiter (Girard, *op. cit.*, p. 15-31 ; cf. Schéma 3). La désignation pouvant également conduire à l'éviction d'un objet, nous parlons de triangulation positive lorsque le rayonnement valorise l'objet désiré par le sujet et de triangulation négative lorsque l'éclairage dévalorise cet objet. Lorsqu'il y a simultanément une triangulation positive et une triangulation négative, la situation est jugée instable, guidant un passage vers une nouvelle triangulation. Dans le cas du Brésil, le sujet correspond aux citoyens brésiliens, le médiateur au continent européen et l'objet à l'identité nationale.

Schéma 3 : La triangulation du désir (Girard,1961)

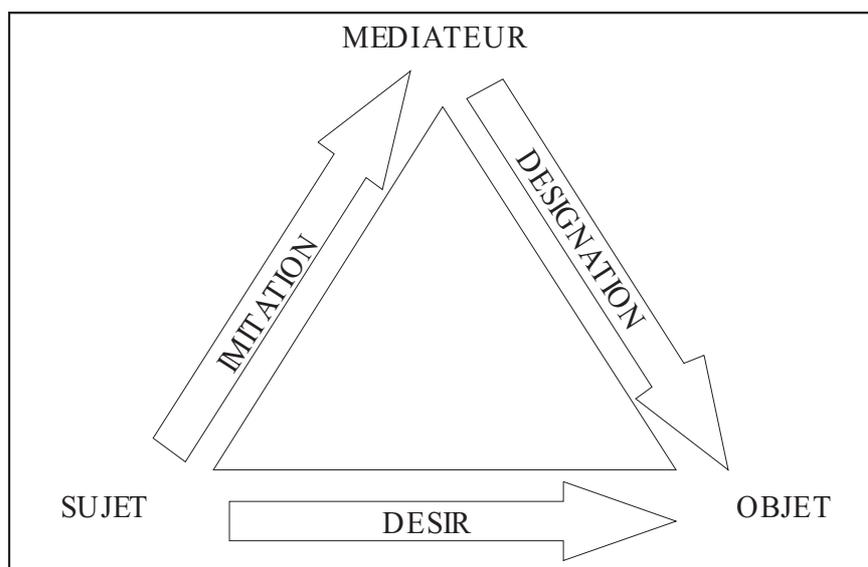


Schéma réalisé à partir de René Girard (1961).

Phase 1 : un métissage ignoré

Entre l'indépendance (1822) et l'abolition de l'esclavage (1888), le métissage est ignoré. Dans la Constitution de 1824, la nation est l'association politique des citoyens du Brésil, définis par leur liberté, des critères financiers et un niveau d'éducation jugé suffisant (Nolasco, 1997) : les hommes blancs descendant de Portugais sont le sujet des triangulations de la première phase. Ne pouvant adopter l'identité de l'ancien colonisateur, la recherche d'origines nationales se focalise sur la période pré-coloniale (Leite, *op. cit.*, p. 182-185). L'indianisme idéalise un Indien originel, présenté de manière avantageuse dès la découverte du Brésil (Bennassar et

Marin, 2000, p. 18). Cette triangulation positive est instable car cette valorisation d'un Indien idéal occulte la condition réelle des Indiens dans le Brésil colonial, source d'une triangulation négative.

Phase 2 : un métissage dévalorisé

L'abolition de l'esclavage (1888) signifie que les citoyens brésiliens peuvent être de couleurs différentes : le métissage doit être intégré à la construction de l'identité nationale. Ainsi, entre 1888 et 1930, toutes les composantes de la société brésilienne, quelle que soit leur couleur, sont intégrées à la construction de l'identité nationale. Cette deuxième phase est marquée par l'inconfort des autorités face au métissage qui, sous l'angle des théories racistes de l'époque, est stigmatisé. L'influence française sur les pensées racistes en vigueur au Brésil entre 1870 et 1930 (Petruccelli, 1996) participe à la mise en place d'une triangulation négative car le métissage est pensé comme un processus de dégradation. En revanche, sous un angle aussi raciste que le précédent, lorsqu'il devient le moyen de blanchir (sic) et d'améliorer (sic) la société brésilienne en ayant une descendance de couleur plus claire (Prado Júnior, 1942, p. 98), le métissage participe à la mise en place d'une triangulation positive¹⁵⁷. Cette théorie du blanchiment¹⁵⁸ est accompagnée d'expressions telles que « *clarear a barriga* » [clarifier le ventre, c'est-à-dire la descendance] indiquant qu'il s'agit de faire disparaître toute trace d'une ascendance africaine (Adesky, 2001, p. 97 et 101). Elle fut également au principe de la mise en place d'une immigration sélective selon la couleur de la peau, favorisant la venue de migrants européens (Bennassar et Marin, 2000 ; Mérian, 2003)¹⁵⁹.

Phase 3 : un métissage valorisé

Entre les années 1930 et 1980, l'identité brésilienne se stabilise autour d'une vision positive du métissage. Le « type brésilien » (Ramos, 2004, p. 42) découle alors du mélange triangulaire de la « fable des trois races » qui pose la société brésilienne comme le résultat harmonieux du mélange initial des races portugaise, indien-

157. Dans le Littré, le métissage est « [l']action de croiser une race avec une autre pour améliorer celle qui a moins de valeur » (Beaujean et Littré, 1990, p. 1967).

158. Voir Andreas Hofbauer (2006, p. 197 – 214) pour une présentation détaillée du phénomène du blanchiment.

159. Notons que, dans la pratique, les groupes d'immigrés restaient cloisonnés selon leur nationalité.

ne et africaine. Un tel contenu pour l'identité nationale (objet) satisfait l'ensemble des citoyens brésiliens (sujet) car il est notamment valorisé par les Européens (médiateur). Des théories anti-racistes gagnent en effet en influence face aux théories racistes. Sous ce nouvel éclairage, la triangulation prend fin car le Brésil devient le médiateur d'une Europe – alors sujet – qui y voit une société exempte de racisme et de préjugés.

Phase 4 : une émergence de la négritude

Ce passage de l'état de sujet à celui de médiateur est interrompu par des analyses soulignant l'existence de préjugés (Bastide et Fernandes, 1959), ainsi que par une affirmation en terme de négritude d'une partie de la communauté nationale, par ailleurs traditionnellement mise à l'écart de la définition de la brasilianité. La quatrième phase est ainsi contemporaine de l'émergence du Mouvement Nègre Unifié, qui gagne de plus en plus d'audience depuis les années 1980. Il vise notamment à valoriser l'identité nègre, abordée sous l'angle de la race en rejetant celui de la couleur [*cor*]. Cette phase permet d'inscrire la négritude dans une triangulation positive. Elle met également en avant que, contrairement à ce qui est énoncé, le métissage n'est pas valorisé *per se* ; il s'agit d'une situation dans laquelle « [...] la conviction fait défaut. Agir *comme si* elle existait et parce qu'elle est une source de profits nationaux ou particuliers, c'est [...] décider d'une légitimité parce qu'elle préserve un pouvoir [...], réclamer la croyance au nom d'institutions dont la survie devient l'objectif premier d'une politique » (Certeau, 1993a, p. 20). La démocratie ethnique / raciale est alors dénoncée comme un mythe car elle repose sur une valorisation de la couleur blanche et sur une dévalorisation de la couleur noire, par ailleurs évincée de la construction de l'identité nationale. À la relation triangulaire éclairée par un médiateur européen s'ajoute donc un triangle du désir interne à la société brésilienne où les personnes ayant les phénotypes les plus foncés (sujet) ont pour médiateur celles ayant un phénotype de couleur blanche. Cette triangulation est négative lorsque l'objet désiré par le sujet lui est plus proche d'un point de vue chromatique. Elle devient positive si l'objet se rapproche de la couleur du médiateur. Dans les deux cas, le sujet est insatisfait car il ne peut pas cheminer vers l'objet de son désir.

En recourant à la triangulation du désir, la dynamique conflictuelle articulant ces quatre phases fait ressortir les tiraillements valorisant et/ou dévalorisant les différentes couleurs de peau. Elle

souligne également que la construction de l'identité nationale brésilienne se poursuit, toujours complexe, et ne se réduisant ni à une logique purement de domination, ni à une logique purement transactionnelle, mais bien à une articulation des deux. Le recours à la triangulation du désir donne aussi une intuition des motivations d'un individu à se situer en termes de stratégie collective basée sur la race et/ou selon une stratégie individuelle reposant sur la couleur [*cor*]. Ces mêmes motivations jouent dans la manière de se concevoir, respectivement, dans une situation de dépendance chromatique et/ou de domination raciale.

Cadre théorique : concevoir la simultanéité de deux phénomènes qui semblent a priori exclusifs

Afin de comprendre comment des dynamiques conflictuelles peuvent être présentes conjointement à l'absence d'un conflit racial ouvert, il nous est nécessaire de disposer d'un outil d'analyse dans lequel attraction et répulsion pour un objet donné coexistent. Le concept de dépendance d'Albert Memmi (1979) répond à cette particularité. Il nous permet de construire un outil d'analyse propre à notre problématique : la dépendance chromatique. Elle relève plutôt de la mise en place de stratégies individuelles [*cor*] tandis que la domination raciale relève de stratégies collectives (race). Puis nous les articulons au sein de notre modèle, qui souligne les dynamiques reliant absence et présence de conflit selon les couleurs de peau.

La dépendance chromatique : une relation sociale de couleur

La dépendance est une « relation contraignante, plus ou moins acceptée, avec un être, un objet, un groupe ou une institution, réels ou idéels, et qui relève de la satisfaction d'un besoin » (Memmi, *op. cit.*, p. 32). Elle peut être représentée sous la forme d'un triangle (*cf.* schéma 4 – Memmi, *op. cit.*, p. 36). En son sommet, le dépendant a l'initiative de se mettre en situation d'attente vis-à-vis d'un pourvoyeur, qu'il choisit. Ce dernier fournit, ou non – le dépendant peut alors se tourner vers un autre pourvoyeur –, l'objet de pourvoyance qui permet au dépendant de satisfaire son besoin.

Sous l'angle du concept de couleur, nous qualifions cette situation de dépendance chromatique (*cf.* schéma 5). Une telle relation triangulaire vise à satisfaire un besoin de distinction du dépendant. L'objet de pourvoyance réside dans la situation relative du dépendant et de son pourvoyeur en termes de couleurs de peau : le

dépendant se déclare plus clair que son pourvoyeur. Le recours à la triangulation du désir permet d'expliquer le choix de l'objet de pourvoyance dans la dépendance chromatique : l'imaginaire raciste n'est pas aboli¹⁶⁰, d'où la capacité d'une situation relative en terme de couleur de peau à satisfaire le besoin de distinction du dépendant.

Schéma 4 : La dépendance (Memmi, 1979)

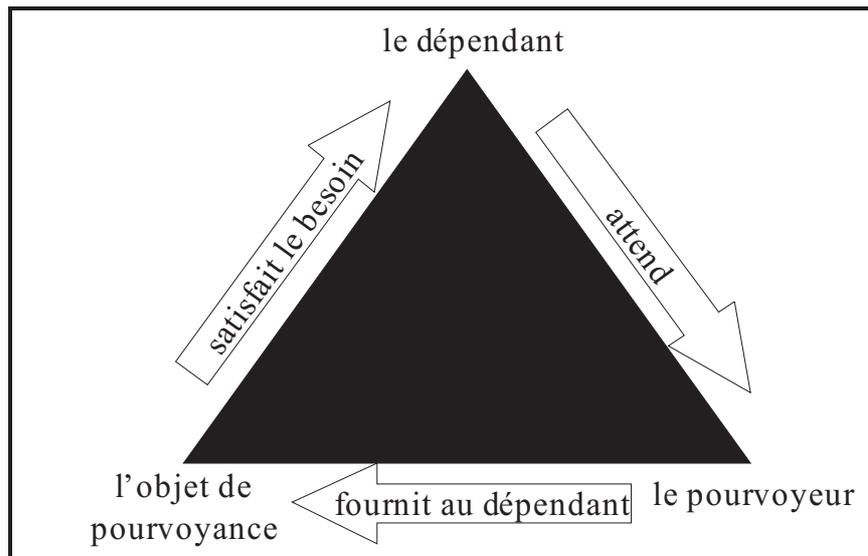
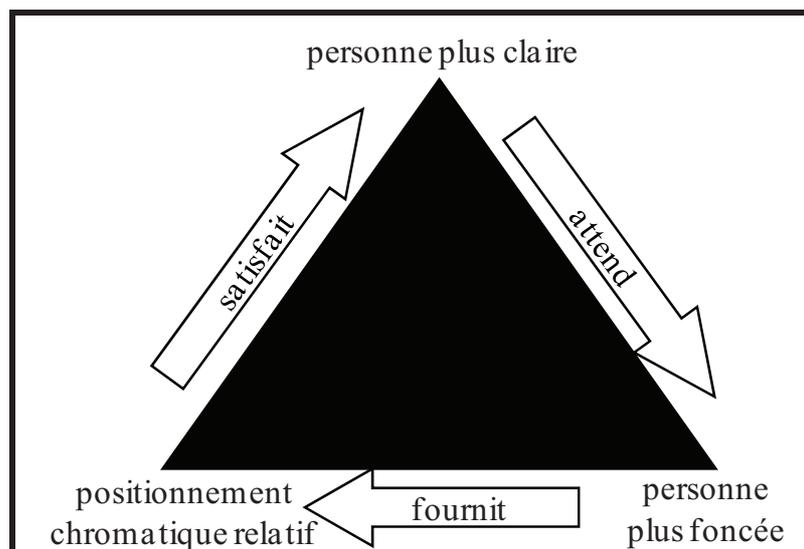


Schéma issu de Albert Memmi (1979 : 36).

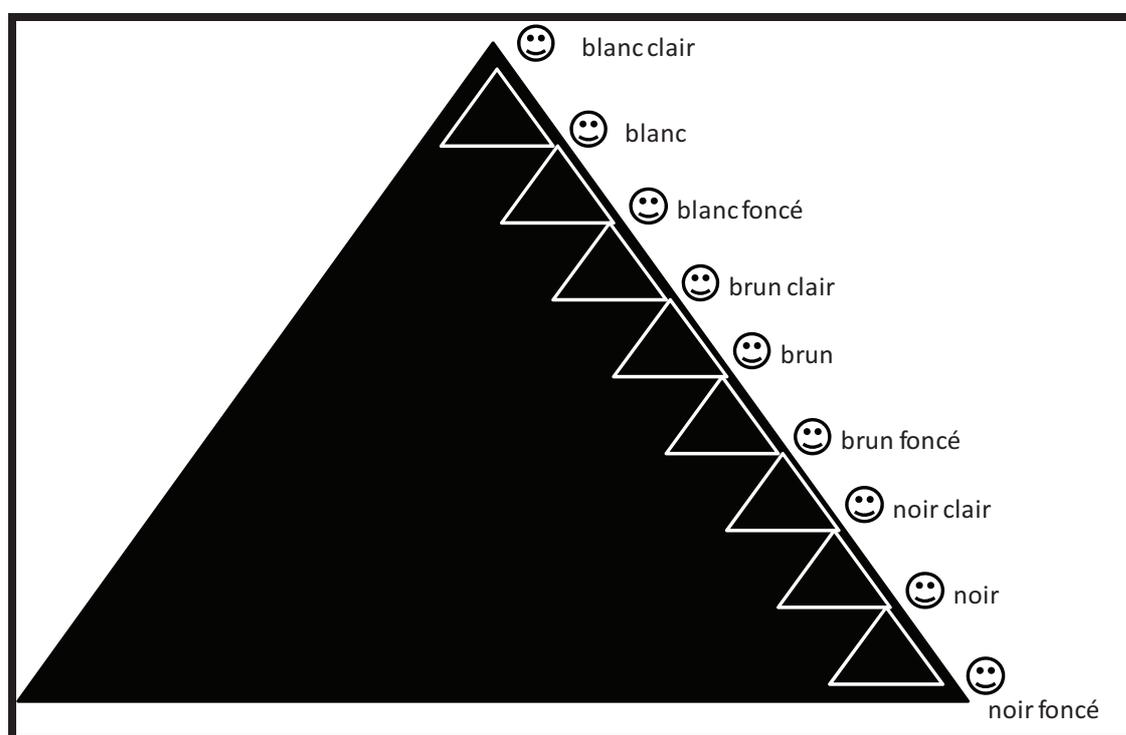
Schéma 5 : La dépendance chromatique au Brésil



160. Voir Denise Ferreira da Silva (2007) pour une explication de la persistance de cet imaginaire en dépit de nombreux mouvements, actions et arguments invalidant les théories racistes.

La dépendance chromatique n'est pas une relation triangulaire isolée. En effet, la société brésilienne étant composée d'une mosaïque de couleurs de peau, une même personne peut occuper le rôle de dépendant par rapport à plusieurs personnes plus foncées qu'elle. Elle peut aussi être investie de celui de pourvoyeur par plusieurs personnes plus claires qu'elle¹⁶¹. La dépendance chromatique s'insère donc dans une chaîne de dépendances chromatiques (cf. schéma 6)¹⁶².

Schéma 6 : Chaîne de dépendances chromatiques et multiplicité des pourvoyeurs au Brésil (exemple avec neuf couleurs)



Nota Bene : Les catégories de couleurs de peau utilisées ici sont fictives mais rendent compte de l'idée de *continuum*, bien éloignée d'une classification binaire. Parmi les catégories réellement utilisées, il y a notamment les termes suivants : aube, blanc, blanc sale, bleu, bronze, charbon, gris, marron, noir, quasi blanc, rosé.

161. Il ne s'agit pas d'une dépendance réciproque, définie par Albert Memmi comme « une association où [...] chacun est, à la fois, dépendant et pourvoyeur de l'autre » (Memmi, 1979, p. 43).

162. Par ailleurs, les déclarations de couleur de peau, qu'elles relèvent d'une rhétorique en termes de couleur [*cor*] ou de race, sont fortement influencées par les caractéristiques sociodémographiques de la personne décrite (Cassilde, 2010b) : les déclarations ne se limitent donc pas à une stricte description physique. Ce phénomène complexifie encore la chaîne de dépendance chromatique.

L'aval explicite du pourvoyeur n'est pas une condition nécessaire à la satisfaction de ce besoin car l'existence en soi d'une personne plus foncée est suffisante pour fournir une situation relative au dépendant. Pourtant, ce dernier reste en situation d'attente car le pourvoyeur peut toujours faire savoir qu'il refuse de remplir le rôle qui lui est assigné, notamment pour dénoncer un rapport de domination raciale. La dimension contraignante de la dépendance est donc bien présente. Mais le risque de se retrouver sans pourvoyeur est atténué par la densité du maillage de la chaîne de dépendances chromatiques, qui dépend du nombre de catégories disponibles pour désigner les couleurs de peau¹⁶³. De plus, l'existence d'une telle chaîne de dépendances chromatiques rend plus difficile l'élaboration de deux groupes antagonistes, constitutifs d'un rapport social, ce qui inscrit la dépendance chromatique dans le cadre d'une relation sociale de couleurs [cor], tandis que la domination raciale oppose directement deux groupes définis de manière exclusive.

La domination raciale : un rapport social de race

La domination est « l'ensemble des contraintes imposées par le dominant sur le dominé » (Memmi, 1979, p. 28). Elle peut être représentée sous la forme d'une ligne verticale. Sous l'angle de la race, un tel rapport binaire décrit les effets du rapport hiérarchique supposé par le dominant (blanc) sur le dominé (nègre). Nous qualifions ce rapport de domination raciale. Elle n'admet aucune catégorie intermédiaire de couleurs.

Ce qui distingue et rapproche dépendance chromatique et domination raciale

Domination raciale et dépendance chromatique se distinguent tant en termes des rôles de leurs protagonistes que dans leur manière d'aborder la conflictualité. Premièrement, les positions de dominé et de pourvoyeur sont différentes. Le premier est forcé par le dominant de tenir un rôle, tandis que le second accepte de pourvoir le dépendant (ce dernier peut toujours s'adresser à quelqu'un d'autre pour satisfaire sa dépendance). Deuxièmement, les positions de dominant et de dépendant sont formellement également

163. Rappelons que les enquêtes nationales de 1976 et 1998 ont rendu compte, respectivement, de 136 et 143 catégories utilisées au quotidien (Schwarcz, 2000 ; Petruccelli, 2000). Rappelons également que c'est une raison pour laquelle l'abolition des catégories intermédiaires de couleurs fait partie des revendications du Mouvement Noir Unifié (Carone, *op. cit.*).

distinctes (mais elles ne sont pas exclusives). Le premier impose sa volonté, tandis que le second est dans une posture d'attente. Notons que la part d'aléatoire dans cette dernière est à nuancer, dans la mesure où le choix adéquat du pourvoyeur garantit l'effectivité de la pourvoyance (Memmi, *op. cit.*, p. 63-65). Enfin, troisièmement, la domination est un rapport violent (Memmi, *op. cit.*, p. 61), dans lequel dominant(s) et dominé(s) s'opposent de manière frontale. La résistance pouvant être mise en œuvre par le dominé dans le cadre de sa sujétion est partie intégrante de la dimension conflictuelle du rapport de domination raciale. La dépendance est, en revanche, présentée comme une construction plutôt coopérative visant la satisfaction du besoin du dépendant (Memmi, *op. cit.*, p. 38-39).

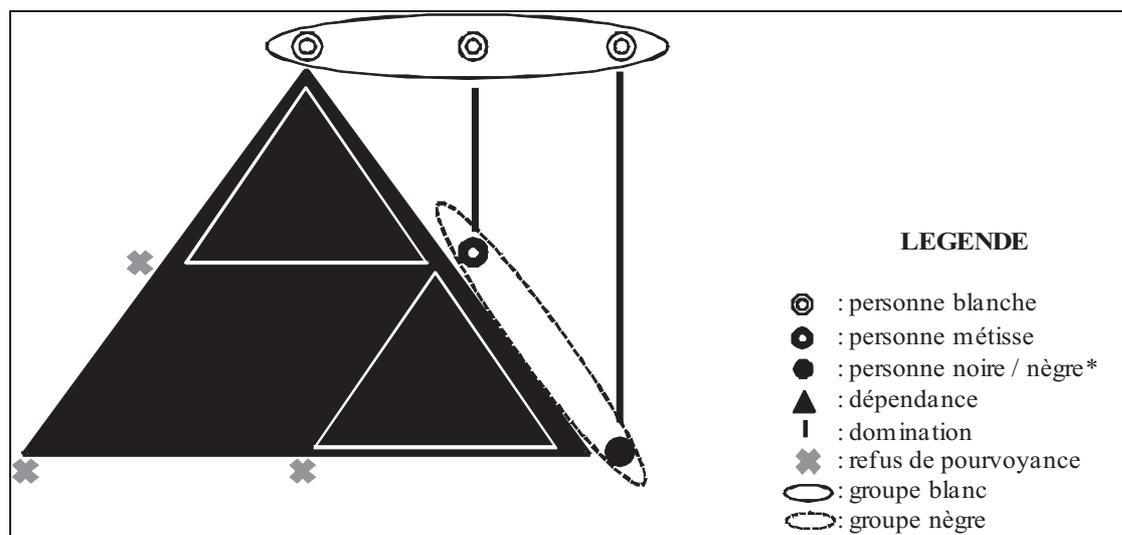
Précisons que nous ne concevons pas la dépendance chromatique et la domination raciale comme des phénomènes isolés l'un de l'autre ou comme des angles d'analyse entre lesquels choisir de manière exclusive. Il est tout à fait possible d'être à la fois : dépendant et dominé, dépendant et dominant, pourvoyeur et dominé, pourvoyeur et dominant. De la même manière qu'il existe une zone de passage entre une rhétorique en termes de couleur (*cor*) et de race, il existe une telle zone entre dépendance chromatique et domination raciale : elle constitue leur articulation.

*Un modèle original articulant dépendance chromatique et domination raciale : présence et absence de conflit racial dans un même cadre théorique*¹⁶⁴

La concomitance de la présence et de l'absence de conflit repose sur l'instabilité de la dépendance chromatique du fait de l'existence de dynamiques conflictuelles en son sein. Leur exacerbation mène à un refus de pourvoyance, ce qui rend possible le passage à un rapport de domination raciale. En réaction, des mécanismes de

164. La construction de ce cadre théorique se situe dans un spectre de couleurs allant du blanc au noir et composant la majorité de la population brésilienne. La place des groupes indiens et asiatiques reste à définir. En première lecture, le phénomène de résurgence de l'identité indienne, documenté et analysé de manière détaillée par J. Warren (2001), nous incite plutôt à le situer dans le cadre d'une domination raciale, dont la renégociation des rôles a déjà évolué. La documentation historique du cas de l'immigration japonaise (Sakurai, 2008 ; Schpun, 2008) nous semble *a priori* relever du passage d'une domination à une dépendance chromatique. C'est deux hypothèses restent à interroger afin de faire évoluer la définition et l'articulation de la dépendance chromatique et de la domination raciale.

Schéma 8 : Diffusion du refus de pourvoyance et domination raciale



* : noire sous l'angle de la dépendance chromatique, nègre sous l'angle de la domination raciale.

Tout d'abord, la polysémie, soulignée en introduction, du mot nègre, participe à une ambiguïté du choix rhétorique. En effet, « nègre » pouvant signifier « noir » (sous l'angle de la couleur [cor]) ou « ayant des origines africaines » (sous l'angle de la race), cela permet aux personnes ainsi désignées de recevoir ce mot comme une description physique *stricto sensu* (elles se situent alors plutôt dans le cadre d'une dépendance chromatique) ou comme un marqueur d'origine (elles se situent alors plutôt dans le cadre d'une domination raciale). Ainsi, selon le mode de réception du mot « nègre », une personne peut se sentir concernée, ou non, par le rôle de pourvoyeur en dernier ressort.

Deuxièmement, un phénomène de « mobilité chromatique » (Cassilde, 2010b) permet également de ne pas se sentir concerné par le rôle de pourvoyeur en dernier ressort ; la mobilité chromatique est un phénomène déclaratif (les crèmes blanchissantes ne sont pas utilisées) rendant compte des glissements sémantiques vers une catégorie plus claire ou plus foncée : les déclarations de couleur de peau découlent en effet d'un « calcul racial » influencé par le positionnement socioéconomique individuel (Harris, 1964). Ainsi, par exemple, le dicton populaire « o dinheiro embranquece » (l'argent blanchit) rend compte de la tendance des personnes bien dotées financièrement à choisir une catégorie de couleur plus claire que leur « vraie » couleur¹⁶⁵ (blanc plutôt que brun clair, brun clair plutôt

165. La « vraie » couleur est une couleur idéale qui n'est jamais verbalisée,

que brun foncé, brun foncé plutôt que noir) ; inversement, les personnes peu dotées financièrement choisissent une catégorie de couleur plus foncée que leur « vraie » couleur. Notons que le phénomène de mobilité chromatique vaut également pour toute alter-déclaration. Une personne ayant des caractéristiques socioéconomiques lui permettant de mettre en œuvre une mobilité chromatique dans le sens d'un éclaircissement peut donc s'extraire plus facilement du rôle de pourvoyeur en dernier ressort.

Troisièmement, la classification utilisée pour réaliser les déclarations de couleurs de peau peut également être un moyen de s'extraire du rôle de pourvoyeur en dernier ressort. En effet, plus le nombre de catégories, dans la classification, est élevé, plus la chaîne de dépendances chromatiques est dense. Une personne peut ne pas se considérer pourvoyeur en dernier ressort si elle estime que d'autres catégories sont encore des pourvoyeurs actifs pour elle-même¹⁶⁶. Par ailleurs, un grand nombre de catégories rend leur ordonnancement moins tranché. En effet, la multitude des termes, intermédiaires notamment (comme les mots *pardo* (brun) et *moreno* (brun) par exemple), ne permet pas de se situer dans un *continuum* linéaire : la désignation du nouveau pourvoyeur en dernier ressort est moins évidente.

Enfin, quatrièmement, l'auto déclaration de la couleur de peau ne correspond pas toujours à l'alter déclaration faite par un tiers. Le mode de déclaration peut donc aussi être mobilisé pour s'extraire du rôle de pourvoyeur en dernier ressort.

Ces quatre éléments permettent aux individus de voyager au sein de la chaîne de dépendances chromatiques, s'ils le désirent. Le point d'ancrage entre domination raciale et dépendance chromatique est donc mouvant, mais lorsqu'il parvient à se réaliser le passage à un raisonnement en termes de rapport social est *a priori* pérenne.

Lieu d'articulation : le cas de la mise en place des quotas pour le concours d'entrée à l'université publique

Nous illustrons notre modèle en analysant la mise en place de quotas lors du concours d'accès aux universités publiques au Bré-

toutes les déclarations découlant d'un « calcul racial », selon l'expression de Marvin Harris (1964).

166. Cela n'est pas sans rappeler le phénomène de colorisme aux Etats-Unis (Russell, Wilson et Hall, 1993).

sil, ainsi que les discours entourant cette mesure. L'importance du niveau de scolarisation, et tout particulièrement des études universitaires¹⁶⁷, est de plus en plus saillant au Brésil concernant l'accès et le positionnement dans le marché du travail. Or, il existe de nombreuses inégalités dans l'accès aux études supérieures, qu'elles soient réalisées dans le secteur public ou privé. Etant donné l'ampleur de ces inégalités selon les couleurs de peau, la déclaration de couleur de peau a été retenue comme un critère d'application de quotas pour entrer à l'université publique. Les discours entourant cet événement montrent parfaitement comment s'articulent dépendance chromatique et domination raciale. Après une présentation du contexte scolaire ayant mené au choix de la mise en place de ces quotas, nous focalisons sur les discours afférents en termes de couleur [*cor*] et de race, faisant lien entre absence et présence de conflit racial au Brésil. Il s'agit de souligner, d'une part, comment l'appréhension (et l'évitement) d'un conflit racial ainsi que sa recherche coexistent et, d'autre part, comment cette articulation conflictuelle joue sur le mode de catégorisation.

Contextualisation : une qualité différenciée de la scolarité

La mise en place de quotas pour le concours d'entrée à l'université publique est récente. Ces quotas visent trois groupes cibles, non exclusifs : les personnes ayant réalisé l'intégralité de leur scolarité primaire et secondaire dans le secteur public, celles s'auto déclarant nègres et les personnes souffrant d'un handicap (Loi n° 4.151/2003 pour l'État de Rio de Janeiro). Nous nous focalisons ici sur les deux premiers groupes ciblés : ils ont en effet cristallisés les débats et concernent directement notre objet, l'articulation entre dépendance chromatique et domination raciale.

Soulignons que seule une minorité de la population brésilienne valide le cycle secondaire et peut donc se présenter au concours d'entrée. Depuis les années 1980, les secteurs publics primaires et secondaires de l'enseignement se sont fortement dégradés, tandis que l'université publique demeure une voie d'excellence. Inversement, la scolarité privée dans le primaire et le secondaire est de meilleure qualité que dans le secteur public, tandis que l'université

167. Jean-Louis Arcand et Béatrice d'Hombres (2005) montrent notamment l'effet du fait d'avoir réussi le concours d'entrée à l'université sur la détermination du salaire pour une personne métisse ou noire : cette réussite est interprétée comme un signal fort sur le marché du travail pour pallier des caractéristiques signalées négativement.

privée est plus hétérogène et bénéficie globalement d'une renommée moindre que l'université publique. L'entrée à l'université publique (ainsi que pour certaines universités privées) est soumise à un concours d'entrée, qui permet d'attribuer des places limitées. Il existe des cours spécifiques de préparation à ce concours, presque exclusivement payants. L'accès à l'université publique implique donc d'avoir les moyens de financer l'ensemble de la scolarité en amont.

Le ciblage du premier groupe vise à tenir compte de la prolongation, dans la préparation au concours, d'une inégalité socio-économique. Les élèves ayant réalisé leur scolarisation dans les écoles publiques (gratuites et de moins bonne qualité) ont un taux de réussite au concours d'entrée à l'université – qu'elle soit publique ou privée – bien inférieur à celui des élèves ayant réalisé leur scolarisation dans des écoles privées (payantes et de bonne qualité)¹⁶⁸. Le ciblage du deuxième groupe s'inscrit dans le prolongement de la constatation de fortes inégalités selon les couleurs de peau. Par ailleurs, il y a une articulation entre ces deux ciblages, puisque que, pour la scolarisation primaire et secondaire, notons qu'il est possible de constater que les élèves s'auto déclarant blancs [*cor/race*] sont relativement plus présents dans le secteur privé, tandis que ceux s'auto déclarant noirs [*cor*], nègres [*cor/race*] ou métis [*cor*] sont proportionnellement plus nombreux dans le secteur public.

Dépendance chromatique, domination raciale et quotas

La loi de 2003 se focalise sur les personnes s'auto déclarant nègres, tandis que sa mouture de 2001 cible les personnes s'auto déclarant nègres ou métisses. Sans précision supplémentaire dans les textes, nous nous permettons d'avancer qu'en 2001 le mot nègre est utilisé à la place du mot noir (donc sous l'angle de la couleur [*cor*]), tandis qu'en 2003 il désigne l'agrégation des personnes noires et métisses (donc sous l'angle de la race). Plus récemment, la loi fédérale sur le statut de l'égalité raciale (Loi n° 12.228/2010) utilise uniquement le mot nègre, qu'elle définit comme l'agrégation des personnes noires et métisses (donc sous l'angle de la race). Ce

168. Notons que les analogies et oppositions « public / gratuit / mauvaise qualité » « privé / payante / bonne qualité » sont situées temporellement. En effet, par le passé, les écoles publiques étaient de bonne qualité et permettaient d'accéder à l'université publique. Par ailleurs, actuellement de plus en plus d'écoles privées sont ouvertes afin de bénéficier de l'effet de signal de leur secteur, sans pour autant assurer la qualité d'enseignement promise.

déplacement sémantique du mot « nègre » nous semble bien rendre compte du point d'articulation entre dépendance chromatique et domination raciale, ainsi que de la concomitance de ces deux modes de fonctionnement. Nous présentons le raisonnement afférent à ce déplacement en quatre points.

Premièrement, il y a initialement une coexistence entre dépendance chromatique et domination raciale à travers le hiatus entre la formulation de la loi en 2001 (rhétorique en termes de couleurs [*cor*]) et la représentation des catégories mentionnées pour la mise en place de la politique publique (*cf.* schéma 9). Cette représentation, qui relève de la domination raciale, place, en effet, ces catégories de couleurs de peau (métis et nègre [noir]) sur un même plan. Elle transgresse le positionnement chromatique relatif afférent à la dépendance chromatique, porté par la rhétorique en termes de couleurs [*cor*].

Deuxièmement, ce hiatus est d'autant plus grand qu'il est de nature à déconstruire la rhétorique initiale (*cf.* Schéma 10). Placer les catégories « métis » et « nègre » [noir] sur un même plan peut, en effet, faciliter leur agrégation en une catégorie « nègre » [sous l'angle de la négritude], également existante. Il s'agit du point où le hiatus initial serait le plus important.

Schéma 9 : Loi sur les quotas pour le concours d'entrée à l'université publique – 2001 : hiatus entre rhétorique et représentation

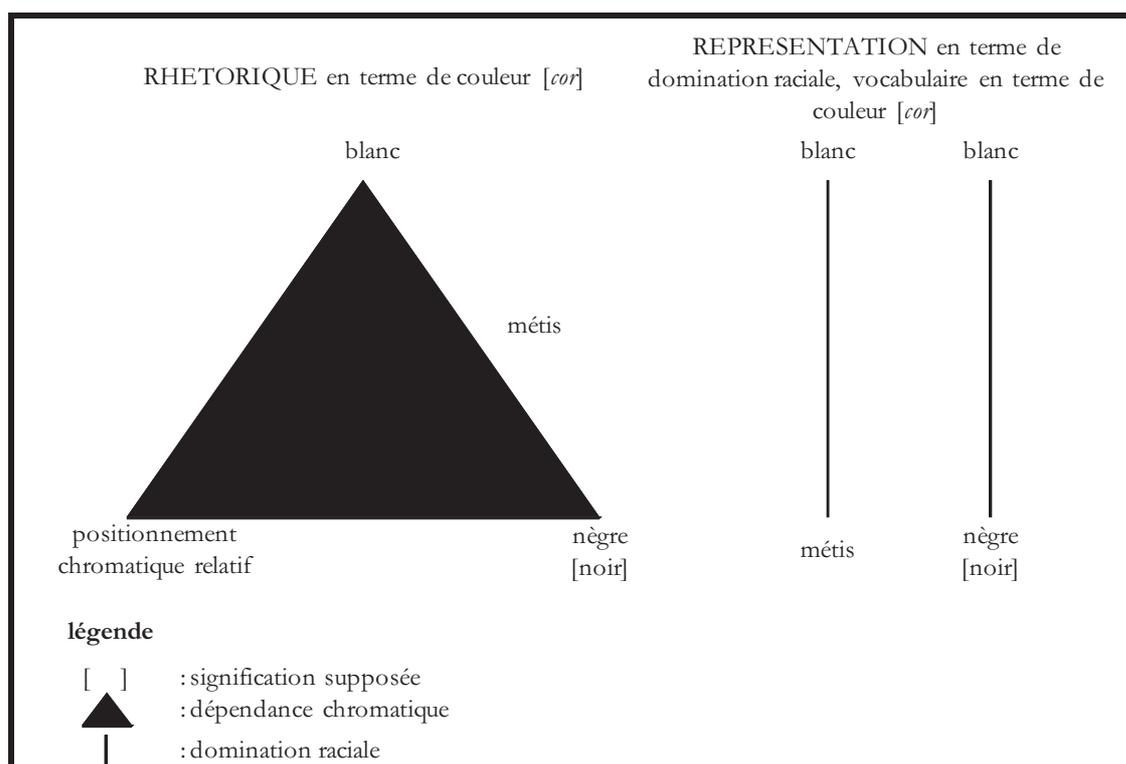
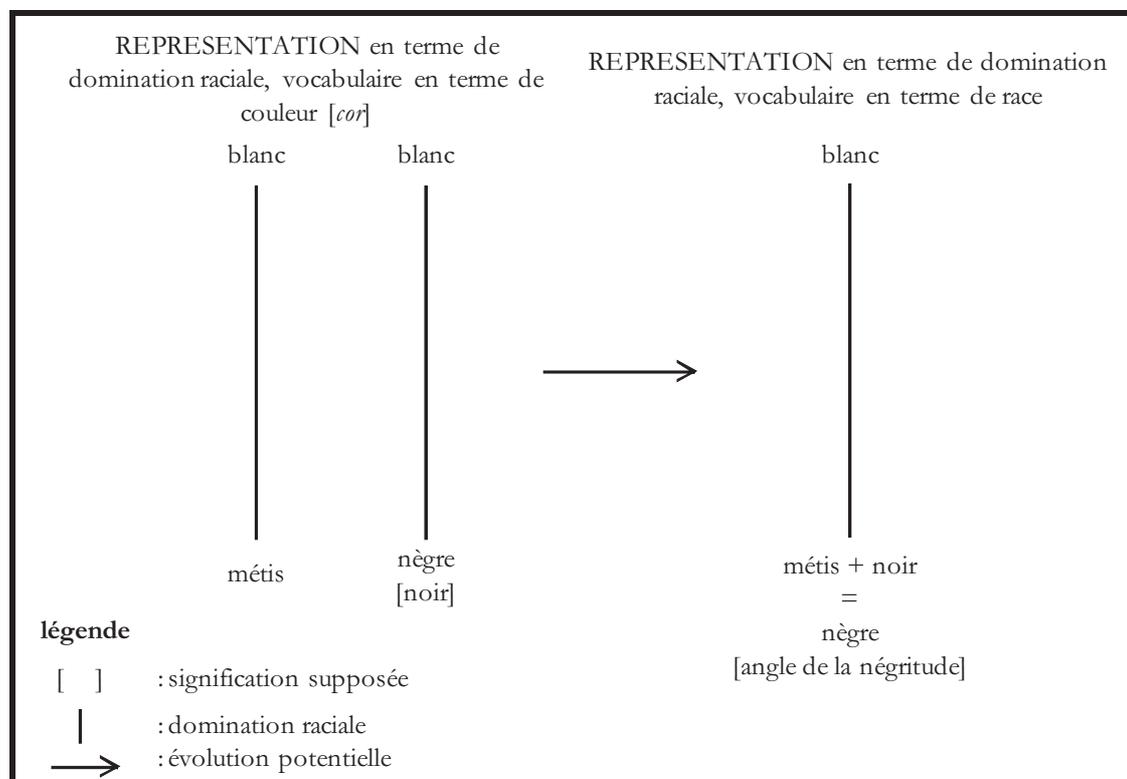


Schéma 10 : Loi sur les quotas pour le concours d'entrée à l'université publique – 2001 : vers une déconstruction de la rhétorique en termes de couleurs [cor] ?



Ainsi, troisièmement, le déplacement sémantique qui se produit dans la loi de 2003 (rhétorique en termes de race) lève le hiatus initial (*cf.* Schéma 11). Parler directement de la catégorie agrégée permet de rester dans un imaginaire relevant uniquement de la domination raciale.

Cependant, quatrièmement, l'utilisation de la catégorie agrégée réactive l'ambiguïté sémantique du mot « nègre », qui participe au maintien d'un imaginaire en termes de couleurs [cor] conjointement à un autre imaginaire en termes de race (*cf.* Schéma 12). C'est la polysémie du mot « nègre » qui permet l'articulation entre dépendance chromatique et domination raciale, et également leur présence conjointe.

Le fait que les groupes cibles ne soient pas exclusifs permet, quant à lui, d'illustrer les mécanismes de résistance passant par le refus de se considérer comme pourvoyeur en dernier ressort. Notons que l'interaction entre le statut socio-économique et la couleur de peau permet de souligner que les élèves ayant réalisé leur scolarité dans le secteur public et s'auto déclarant noirs [cor], nègres [cor/race] ou métis [cor] ont plusieurs choix.

Schéma 11 : Loi sur les quotas pour le concours d'entrée à l'université publique – 2003 : correspondance entre rhétorique et représentation ?

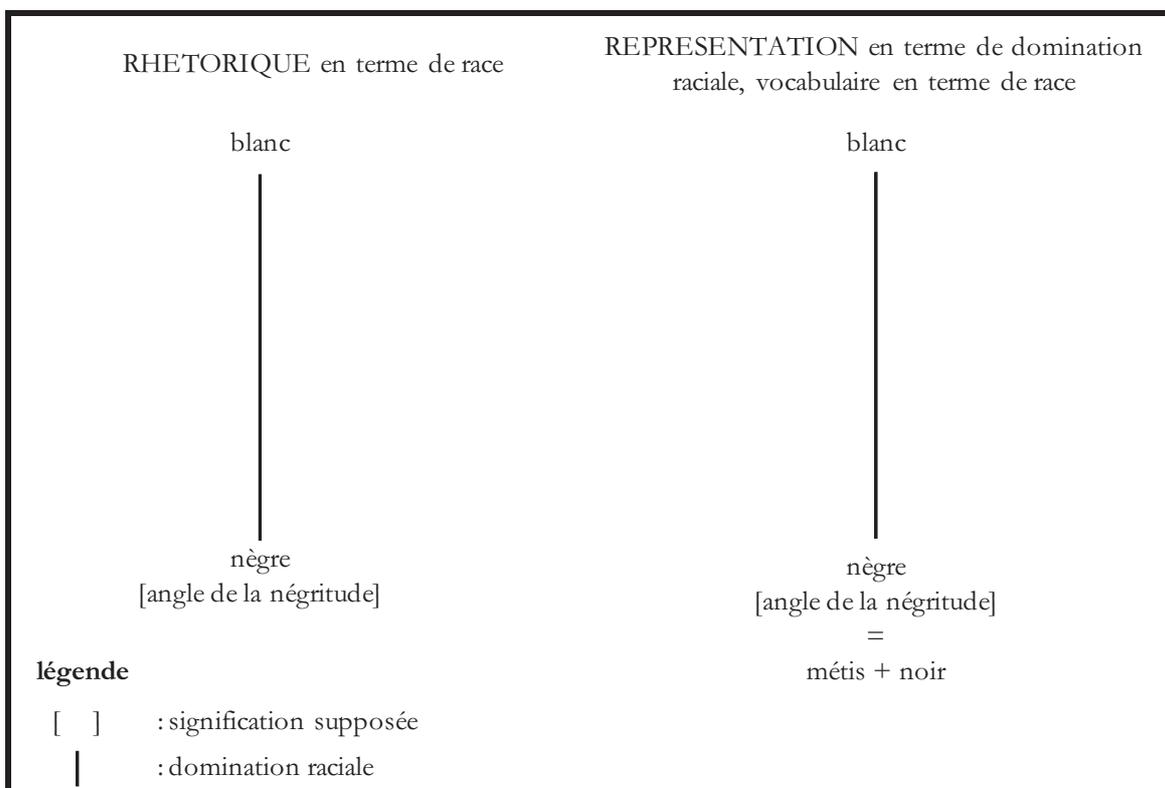
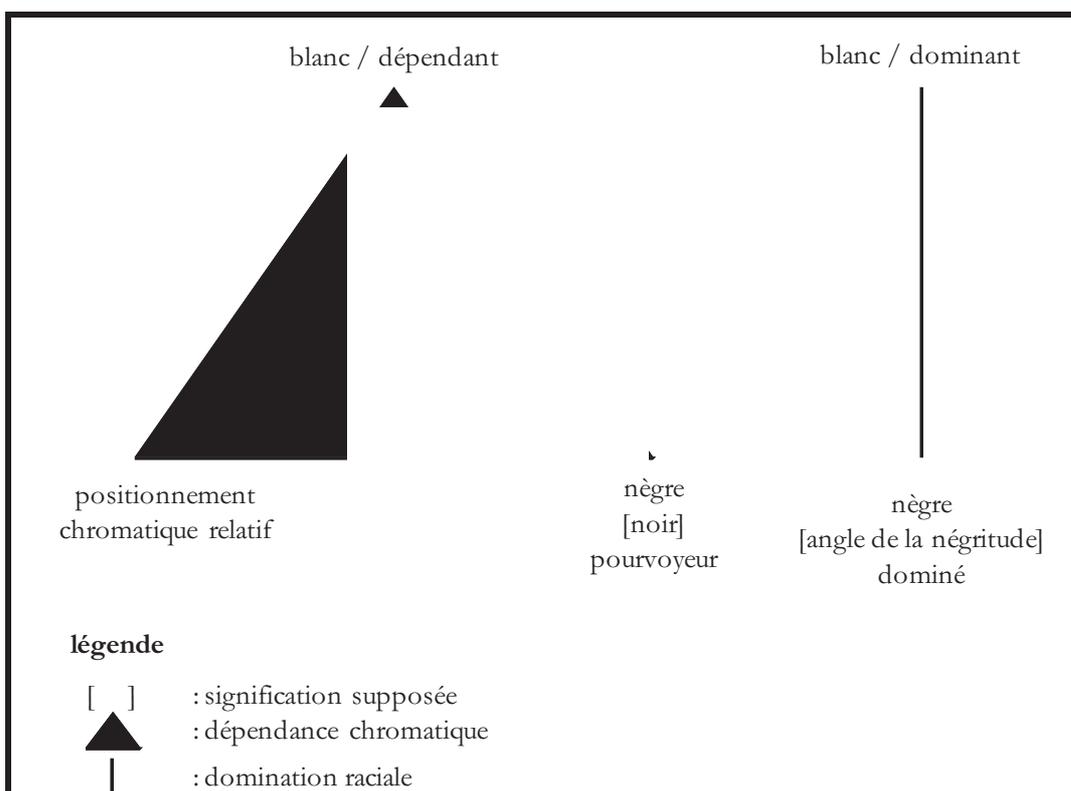


Schéma 12 : Loi sur les quotas pour le concours d'entrée à l'université publique – 2003 : présence conjointe de dépendance chromatique et de domination raciale



Premièrement, ils peuvent choisir de mentionner, ou de ne pas mentionner, leur éligibilité au quota de places pour le concours d'entrée. S'ils la mentionnent, ils se mettent en position de pouvoir bénéficier de cette mesure. S'ils ne la mentionnent pas, ils choisissent d'obtenir une place à l'université « sans aide », c'est-à-dire sans l'aide de la mesure, jugée par certains stigmatisante. Deuxièmement, dans le cas où ils souhaitent bénéficier de leur éligibilité, et les groupes cibles de la loi n'étant pas exclusifs, ils peuvent choisir de le faire soit en soulignant qu'ils viennent des écoles publiques, soit en s'auto déclarant nègre. Concernant cette dernière option et étant donné la définition implicite dans la loi de 2003, tous (noirs [*cor*], nègres [*cor/race*] ou métis [*cor*]) sont éligibles. Se considérer dans une dépendance chromatique – où la couleur [*cor*] importe – ou dans une domination raciale – où la race importe – ne serait alors pas un facteur limitant pour choisir cette option. Cependant, concrètement, le mot nègre étant interprété comme un synonyme de la couleur noire, le fait de se situer en termes de dépendance chromatique ou de domination raciale importe. Un élève qui se positionne en terme de dépendance chromatique et qui ne se perçoit pas nègre sous l'angle de la couleur [*cor*] ne se considère pas comme éligible, tandis qu'un élève se positionnant en terme de domination raciale et se percevant comme nègre sous l'angle de la race se considère comme éligible.

Dans la mouture de 2001 de la loi, les catégories de couleurs de peau articulaient deux champs rhétoriques (*cor* et *race*), donc deux types de stratégies (individuelle et collective) et deux modalités de prise en compte des dynamiques conflictuelles (sous-jacentes dans la dépendance chromatique, apparentes dans la domination raciale). En revanche, les réactions face à la mouture de 2003 nient cette zone d'articulation et opposent les cadres théoriques usuels (*cf.* Schéma 1 – parties a et b). Le « Manifeste en faveur des lois sur les quotas et le statut de l'égalité raciale » (2006) et le « Manifeste : 113 citoyens antiracistes contre les lois raciales » (2008) résument les arguments du débat autour des quotas de places pour entrer dans les universités publiques pour les personnes du deuxième groupe cible. L'un des éléments clefs vise la catégorisation de la société brésilienne en termes de couleur de peau.

Le premier manifeste opère une partition binaire. En effet, ses tenants voient les termes intermédiaires de couleurs de peau comme un piège (Petruccelli, 2000, p. 16) dans la mesure où ils contribuent à masquer l'existence d'une domination raciale. Ces catégories in-

termédiaires sont donc perçues comme des obstacles à la constitution d'un rapport social (Carone, 2002a, p. 19 et 2002b, p. 186-187). Or, pour les tenants de ce premier manifeste, la conflictualité d'un rapport social de race comporte un potentiel de renégociation des places dans la société : ils dénoncent donc un rapport de domination raciale, défini à partir de catégories fixes et exclusives de couleurs de peau (angle de la race). Par ailleurs, ils soutiennent la mise en place de quotas à des fins de réparation car « parmi les segments qui forment la « population brésilienne », les nègres [*negros*] sont ceux pour lesquels les indicateurs d'accès à l'éducation, au logement, aux salaires et à l'insertion sur le marché du travail sont les pires » (Machado, 2005, p. 27).

Le second manifeste rejette une catégorisation binaire en insistant sur l'impossibilité, d'une part de définir des frontières entre les différentes couleurs issues du métissage et, d'autre part, d'attribuer une catégorie ou une autre à une personne donnée. Ses tenants craignent la constitution d'un rapport social de race à travers le caractère performatif (postulé) d'une classification binaire (Magnoli, 2009). Cette classification est accusée de poser un antagonisme *a priori* sur une population couvrant toute une mosaïque de couleurs de peau, antagonisme qui pourrait mener à un conflit interne à la société brésilienne : le plus important est de conserver l'état social le moins conflictuel possible, basé sur l'importance et la fluidité des catégories intermédiaires de couleurs de peau (angle de la couleur [*cor*]). En revanche, le fait que des dynamiques conflictuelles soient inhérentes aux couleurs [*cor*] n'est pas évoqué. Concernant les quotas, ils s'y opposent car cette mesure pourrait mener à une extension de la racialisation de la société brésilienne (Fry *et al.*, 2007), limitée aujourd'hui, en considérant le profil des militants des mouvements noirs, à une certaine élite. Par ailleurs, les inégalités actuelles selon les couleurs de peau sont vues comme un héritage historique du temps de l'esclavage.

Cette opposition radicale entre les tenants des deux manifestes ne rend pas compte de la zone d'articulation entre dépendance chromatique et domination raciale. La mouture de 2001 de la loi était, sur ce plan, plus ouverte, en ce sens qu'elle permettait au deux conceptions de coexister. Concrètement, que les manifestes se rejettent l'un l'autre nie la capacité des individus à se situer simultanément dans les deux modes relationnels, à être individu et membre d'un groupe. Avec notre modèle théorique nous avançons donc que les deux manifestes ont raison en même temps.

Conclusion

Le cadre théorique, que nous proposons, articule présence et absence de conflit racial de manière concomitante. Autrement dit, nous avançons que deux modes relationnels distincts existent en même temps : l'un relevant de la domination raciale et l'autre, plus transactionnel, d'une dépendance chromatique. C'est le fait que les individus soient acteurs et qu'ils réalisent un arbitrage entre stratégie collective et/ou individuelle qui fait le lien entre ces deux modes relationnels et leur permet d'exister en même temps.

D'une part, la présence de conflit racial s'exprime à travers l'existence d'une domination raciale, où dominants et dominés s'opposent dans un rapport vertical. La rhétorique afférente à ce rapport social de race recourt à des catégories racialisées. Ainsi, l'utilisation du mot « nègre » est réalisée sous l'angle de la négritude. Ce terme agrège tous les acteurs ayant une ascendance africaine, quelle que soit la matérialité physique de leur couleur de peau (métis, marron, brun foncé, brun clair, noir, *etc.*). Les termes intermédiaires de couleurs sont évincés au profit d'une classification binaire où les deux pôles du rapport social de race s'opposent et s'exclut : blanc *versus* nègre. La sujétion à l'œuvre dans ce cadre de domination raciale est éminemment active, ce qui transparait notamment dans le choix revendiqué du mot « nègre ».

D'autre part, l'absence de conflit racial ouvert s'exprime à travers l'existence d'une dépendance chromatique, où le duo dépendant / pourvoyeur agit de concert dans une relation triangulaire, afin de satisfaire le besoin de positionnement chromatique relatif du dépendant : avoir confirmation, s'assurer, d'être plus clair que le pourvoyeur. La rhétorique relative à cette relation sociale de couleur admet une fluidité des catégories, par ailleurs très nombreuses. Dans ce cadre, le mot « nègre » renvoie au constat d'une couleur de peau très foncée ; le choix, concomitant, de ce même mot comme une revendication du stigmaté a, en effet, durablement évincé le mot « noir » du vocabulaire quotidien. La dépendance chromatique s'exerce néanmoins dans un imaginaire hiérarchisé des couleurs, dont la triangulation girardienne du désir rend compte du mécanisme.

Domination raciale et dépendance chromatique s'articulent à travers la polysémie du mot « nègre », qui permet également leur existence conjointe à un même moment, en un même lieu. Le cas de la mise en place de quotas pour le concours d'entrée à l'univer-

sité publique, ainsi que les catégories de couleurs de peau utilisées dans les différentes moutures des lois fondant cette politique publique, rend parfaitement compte de la concomitance de la dépendance chromatique et de la domination raciale.

Afin d'aller plus avant dans notre modélisation, il conviendrait de prendre en compte de manière explicite la question du coût de la dépendance chromatique et de la domination raciale. Pour la domination raciale, ce prix est double. D'une part, le dominant doit payer afin de mettre en œuvre le rapport de domination, ainsi que pour le maintenir. D'autre part, le dominé est face au coût nécessaire à la mise en place de tactiques de résistance. Pour la dépendance chromatique, ce prix est également double. D'une part, le dépendant paye sa satisfaction d'une certaine illégitimité car sa position repose sur la dévalorisation de l'autre sur la base d'un attribut contingent. D'autre part, il fait aussi payer le pourvoyeur par sa dévalorisation, surtout s'il est situé en fin de chaîne de dépendance chromatique, où il est pourvoyeur en dernier ressort. La prise en compte du coût respectif de la dépendance chromatique et de la domination raciale pour chaque acteur permettrait de situer un point de basculement entre dépendance chromatique et domination raciale. Il serait alors possible d'identifier à partir de quel degré de diffusion du refus de pourvoyance la domination raciale gagne significativement en visibilité, telle que celle qu'elle a au moment de l'introduction des quotas par exemple. Cet approfondissement de la modélisation de la concomitance d'absence et de présence de conflit racial relève d'une approche plus formalisée, en cours. Par ailleurs, ce cadre théorique n'est pas une île isolée ; les autres rapports sociaux (de classes, de genre, *etc.*) ainsi que les autres relations plus transactionnelles (faisant également intervenir l'argent, le sexe, et d'autres marqueurs d'identité) sont également liés. Enfin, il conviendra de le faire évoluer au fur et à mesure du déroulement d'un processus mouvant, notamment dans le temps, et donc toujours inachevé : les positionnements identitaires ne sont jamais figés.



À Juan Matas

Hésitations, timidité, appréhensions et urgence tourbillonnaient dans ma tête devant la porte du bureau de Juan Matas. Après tout, je venais de me rendre compte, tardivement, qu'il fallait réali-

ser un mémoire en licence de sociologie : il me restait trois mois. Dûment conseillée par une comparse et amie ayant souligné l'humanisme de l'occupant de ce bureau, connaissant par ailleurs bien l'Amérique latine, je croisais les doigts pour trouver un titre à proposer et, qui sait, un directeur de mémoire. Contact pris, et devinant que la formulation du titre proposé étant sans doute récente, Juan Matas me donna quelques jours pour affiner « la discrimination en Amérique latine » (ou autre libellé proche). C'était en 2003. Depuis, Juan Matas m'a appris à poser un sujet et accompagnée jusqu'à ma soutenance de thèse, qu'il co-dirigea avec Jean-Louis Arcand.

En tant que directeur de thèse, Juan Matas a fait lien à plus d'un titre, laissant tantôt suffisamment de corde pour avancer en passant par des erreurs et des prises de conscience afférentes à l'apprentissage du métier de chercheur, tout en tenant tantôt fermement cette corde, tel un filin de sécurité, pour éviter les écueils moins constructifs ainsi que les fausses pistes. Il a fait lien entre une idée de sujet et sa réalisation, m'aidant à relier des éléments qui auraient sinon pu apparaître comme disparates : économie et sociologie, analyse d'entretiens et économétrie. Alors, de tout cœur, merci.

Remerciements :

Cet article s'appuie sur les chapitres 1 et 3 de ma thèse « Choix rationnel, langage et représentations des inégalités et des discriminations. Une étude des déclarations de couleurs de peau dans le Brésil contemporain » (2010). Je remercie Jean-Louis Arcand et Juan Matas, l'Axe 4 « Dynamiques conflictuelles et rapports sociaux » du laboratoire Cultures et Sociétés en Europe (UMR 7236), Saskia Dumayne, Christiane Cassilde et Linguère M'Baye pour les échanges fructueux concernant les chapitres initiaux. Je remercie Emmanuelle Fortune et Saskia Dumayne pour leurs relectures critiques et attentives du présent texte. Je remercie Maria Inês Rosa pour nos échanges et nos désaccords, qui demeurent sur le sujet de ce chapitre. Je remercie également Gilles Ferréol. Enfin, je remercie Jean-Yves Causer pour sa relecture constructive, ses conseils, ainsi que pour l'opportunité qu'il me donne de manifester ma reconnaissance intellectuelle, humaine et amicale à Juan Matas.

Références bibliographiques

- Adesky J. (2001), *Racismes et Antiracismes au Brésil*, Paris, éditions L'Harmattan.
- Andrews G. R. (1991), *Blacks and Whites in São Paulo, Brazil 1888-1998*, Madison, éditions The University of Wisconsin Press.

- Arcand J-L. et Hombres (d') B. (2005), Sheepskin Effects in the Returns to Education by Ethnic Group: Evidence from Northeastern Brazil, *Labor and Demography EconWPA*, n° 0510014.
- Bastide R. et Fernandes F. (1959), *Branços e Negros em São Paulo; ensaio sociológico sobre aspectos da formação, manifestações atuais e efeitos do preconceito de cor na sociedade paulista*, São Paulo, éditions Companhia Editora Nacional ; édition consultée : 2ème ed. révisée et amplifiée.
- Beaujean A. et Littré E. (1990), *Le Petit Littré : Dictionnaire de la langue française abrégé du dictionnaire Littré*, Paris, éditions LGF ; édition consultée : 2003, entrée « métissage » p. 1067.
- Bennassar B. et Marin R. (2000), *Histoire du Brésil. 1500 – 2000*, Paris, éditions Fayard.
- Carneiro E. (1946), *O Quilombo dos Palmares*, São Paulo, éditions Companhia Editora Nacional ; édition consultée : 1988.
- Carone I. (2002a), Breve história de uma pesquisa psicossocial sobre a questão racial brasileira, in Carone I. et Bento M. A. S. (org.), *Psicologia social do racismo. Estudos sobre branquitude e branqueamento no Brasil*, Petrópolis, éditions Vozes ; édition consultée : 2003, p. 13-23.
- Carone I. (2002b), A flama surda de um olhar, in Carone I. et Bento M. A. S. (org.), *Psicologia social do racismo. Estudos sobre branquitude e branqueamento no Brasil*, Petrópolis, éditions Vozes ; édition consultée : 2003, p. 181-188.
- Cassilde S. (2010a), Couleur et race au Brésil, *Raison présente*, n° 174, p. 89-99.
- Cassilde S. (2010b), Déclarer la couleur de sa peau : la mobilité chromatique, in Cassilde S., *Choix rationnel, langage et représentations des inégalités et des discriminations. Une étude des déclarations de couleurs de peau dans le Brésil contemporain*, thèse de doctorat, Université d'Auvergne, pages 319-436. [<http://www.cerdi.org/uploads/pagePerso/3/these.pdf>]
- Certeau (de) M. (1990), *L'invention du quotidien, 1/ Arts de faire*, Paris, éditions Gallimard.
- Certeau (de) M. (1993), Les révolutions du « croyable », in Certeau (de) M., *La culture au pluriel*, nouvelle édition établie et présentée par L. Giard, Paris, éditions Christian Bourgeois, pages 17-32 [1^{ère} éd. : Union Générale d'Éditions, 1974].
- CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme) (2010), *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Année 2009*, Paris, éditions La Documentation française.
- CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme) (2011), *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Année 2010*, Paris, éditions La Documentation française.
- Da Matta R. (1987), *Relativizando. Uma introdução à antropologia social*, Rio de Janeiro, éditions Rocco.
- Freyre G. (1933), *Casa-Grande e Senzala*, Rio de Janeiro, Maia & Schmidt ; trad. fr. par Bastide R. (1952), *Maîtres et esclaves. La formation de la société brésilienne*, Paris, éditions Gallimard ; édition consultée : 2005.
- Fry P., Maggie Y., Maio M. C., Monteiro S. et Santos R. V. (org.) (2007), *Divisões perigosas. Políticas raciais no Brasil Contemporâneo*, Rio de Janeiro, éditions Civilização Brasileira.

- Girard R. (1961), *Mensonge romantique et vérité romanesque*, Paris, Grasset & Fasquelle ; édition consultée : 1999, Paris, éditions Hachette Littérature.
- Glissant E. et Chamoiseau P. (2008), *L'introuvable beauté du monde*, Paris, éditions Galaade.
- Golash-Boza T. et Darity Jr. W. (2008), Latino racial choices: the effects of skin colour and discriminations on Latinos' and Latinas' racial self-identifications, *Ethnic and Racial Studies*, Vol. 31, n° 5, p. 899-934.
- Guimarães A. S. A. (1998), *Preconceito e Discriminação. Queixas de ofensas e tratamento desigual dos negros no Brasil*, São Paulo, editora 34 ; 2^e édition 2004.
- Guimaraes A. S. A. (2000), O insulto racial: as ofensas verbais registradas em queixas de discriminação, *Estudos Afro-asiáticos*, n° 38, p. 31-48.
- Guimaraes A. S. A. (2004), *Preconceito e discriminação*, Sao Paulo, éditions 34.
- Hall R. E. (ed.) (2012), *The Melanin Millennium. Skin Color as the 21st Century International Discourse*, New York, éditions Springer.
- Harris M. (1964), Racial Identity in Brazil, *Luso-Brazilian Review*, Vol. 1, n° 2, p. 21-28.
- Hasenbalg C. (1979), *Discriminação e Desigualdades Raciais no Brasil*, Rio de Janeiro, éditions Humanistas ; édition consultée : 2^e éd. 2005.
- Ianni O. (1966), *Raças e classes sociais no Brasil*, São Paulo, éditions Civilização Brasileira ; édition consultée : 3^e éd., 2004, São Paulo, éditions Brasiliense.
- Kergoat D. (2009), Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux, in Dorlin E. (dir.), *Sexe, classe, race, pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 111-125.
- Leite D. M. (1969), *O Caráter Nacional Brasileiro. História de Uma Ideologia*, São Paulo, éditions Pioneira ; édition consultée : 4^e éd., 1983.
- Lovell P. A. et Wood C. H. (1998), Skin Color, Racial Identity, and Life Chances in Brazil, *Latin American Perspectives*, Vol. 25, n° 3, p. 90-109.
- Machado E. A. (2005), Ação afirmativa nas universidades estaduais fluminenses: o começo, in Gentili P. (ed.), *Cotas: um debate inconcluso*, ADVIR n° 19, Rio de Janeiro, p. 26-33.
- Maggie Y. (1994), Cor, hierarquia e sistema de classificação: a diferença fora do lugar, *Estudos Históricos*, Rio de Janeiro, Vol. 7, n° 14, p. 149-160.
- Magnoli D. (2009), *Uma gota de sangue. História do pensamento racial*, Sao Paulo, éditions Contexto.
- Martinière G. (1986), *Le Brésil et l'Europe atlantique (XVIe-XVIIIe siècles : l'invention contemporaine de la « brasilianité »*, doctorat d'État, Université de Paris X – Nanterre.
- Memmi A. (1979), *La dépendance*, Paris, éditions Gallimard. Édition consultée : 2005.
- Memmi A. (1994), *Le racisme. Description, définitions, traitement*, nouvelle édition revue, Paris, éditions Gallimard.
- Mérian J-Y. (2003), L'influence des théories eugénistes sur la politique d'immigration au Brésil dans le dernier quart du XIXème siècle, in Mattoso K. M. de Q., Muzart Fonseca dos Santos I. et Rolland D. (dir.), *Modèles politiques et culturel au Brésil : emprunts, adaptations, rejets*, Paris, éditions PUPS, p. 191-213.

- Nolasco P. (1997), L'état de l'État-nation : une approche de la question brésilienne, *Lusotopie*, Paris, éditions Karthala, p. 107-123.
- Osório R. G. (2003), O sistema classificatório de « cor ou raça » do IBGE, IPEA texto para discussão n° 996, Brasília.
- Paixão M. et Carvano L. M. (2007), Oficina de Indicadores Sociais (Ênfase em Relações Raciais), Rio de Janeiro, Instituto de Economia da UFRJ / LAESER.
- Petrucelli J. L. (1996), Doutrinas franceses e o pensamento racial brasileiro, 1870 - 1930, *Estudos Sociedade e Agricultura*, n° 7, p. 134-149.
- Petrucelli J. L. (2000), A cor denominada. Um estudo do Suplemento da Pesquisa Mensal de Emprego de Julho de 1998, texto para discussão n°3, DPE / IBGE, Rio de Janeiro.
- Petrucelli J. L. (2006), Classificação étnico-racial brasileira : onde estamos e onde vamos, textos para discussão REEA, n° 1, Rio de Janeiro.
- Prado Júnior C. (1942), *Formação do Brasil contemporâneo*. São Paulo, éditions Colônia, Livraria Martins ; édition consultée : 21ème ed., 1989, São Paulo, éditions Brasiliense.
- Ramos A. (2004), *A mestiçagem no Brasil*, Maceió, éditions EDUFAL ; édition consultée : traduction et révision des notes par Waldir Freitas Oliveira.
- Russell K., Wilson M. et Hall R. E. (1993), *The Color Complex: The Politics of Skin Color Among African Americans*, New York, éditions Anchor Books / Doubleday.
- Sakurai C. (2008), L'immigration des Japonais au Brésil dans l'après-guerre (1950-1980), *Cahiers du Brésil contemporain*, n° 71/72, p. 151-174.
- Schpun M. R. (2008), L'immigration japonaise au Brésil : six générations en un siècle, *Cahiers du Brésil contemporain*, n° 71/72, p. 25-56.
- Schwarcz L. K. M. (1997), Le complexe de Zé Carioca : notes sur une certaine identité métisse et malandra, *Lusotopie*, Paris, éditions Karthala, p. 249-266.
- Schwarcz L. K. M. (ed.) (2000), *História da vida privada no Brasil ; Vol. 4: Contrastes da intimidade*, São Paulo, éditions Companhia das Letras.
- Silva (da) D. F. (2007), *Toward a global idea of race*, Minneapolis, éditions University of Minnesota Press.
- Skidmore T. E. (1992), Fact and Myth : Discovering a Racial Problem in Brazil, The Helen Kellogg Institute for International Studies Working Paper Series, n° 173, Notre Dame.
- Touraine A. (2003), Les méthodes de la sociologie, in Moscovici S. et Buschini F. (sd.), *Les méthodes des sciences humaines*, Paris, éditions PUF, pages 113-138.
- Turra C. et Venturini G. (org.) (1995), *Racismo cordial: a mais completa análise sobre o preconceito de cor no Brasil*, São Paulo, éditions Atica.
- Warren J. (2001), *Racial revolutions : antiracism and Indian resurgence in Brazil*, Durham, éditions Duke University Press.
- Whitten N. E. Jr. (2007), The Longue Durée of Racial Fixity and the Transformative Conjunctions of Racial Blending, *Journal of Latin American and Caribbean Anthropology*, Vol. 12, n° 2, p. 356-383.